

Compte-rendu de la visite du Vendredi 1^{er} avril 2022
par Madeleine Le Dall, étudiante en deuxième année du Collège de droit

Dans le cadre du partenariat conclu entre le Collège de Droit et l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, et dans le prolongement de l'enseignement de « Techniques de cassation », assuré par Maître Géraud Mégret, les étudiants de deuxième année ont été accueillis par François Molinié, président de l'Ordre des avocats aux Conseils, dans les bâtiments historiques du Palais de Justice de Paris.

La rencontre avec le président de l'Ordre a été l'occasion d'évoquer les particularités de la profession d'avocat aux Conseils. Pour 20 000 pourvois formés chaque année devant la Cour de cassation et 8 000 devant le Conseil d'État, l'Ordre compte actuellement 125 avocats. Compte tenu du nombre important de recours, les avocats aux conseils sont chargés d'une mission procédurale de « déconseil » : il s'agit d'évaluer les chances de succès du pourvoi et de filtrer les demandes.

Les avocats jouent également un rôle dans l'élaboration de la jurisprudence à travers leurs mémoires. En présentant l'état du droit positif, en faisant appel au droit comparé, aux travaux parlementaires ou aux remarques de la doctrine, ce document leur donne la possibilité de proposer d'éventuels revirements de jurisprudence. Cette mission illustre l'importance de la technique de cassation, qui permet une unité dans la méthode de travail entre les avocats.

Les étudiants ont également eu l'opportunité d'échanger avec Madame Magali Ingall Montagnier, conseiller doyen de la chambre criminelle près la Cour de cassation et Monsieur Dominique Gaillardot, premier avocat général près la Cour de cassation. Leurs interventions ont permis d'évoquer le circuit parcouru par un dossier devant la Cour de cassation ainsi que les évolutions récentes concernant la nouvelle rédaction des arrêts. En vigueur depuis 2019, celle-ci a soulevé de nombreuses interrogations au sein des chambres. À ce titre, les magistrats ont joué un rôle de premier plan dans la réflexion sur ces changements, et continuent encore de s'interroger sur les ajustements qui pourraient être opérés à l'avenir.

Enfin, afin de sensibiliser les étudiants à la profession d'avocat aux Conseils et sur le rôle de l'Ordre, les secrétaires de la Conférence du stage sont intervenus pour évoquer leur expérience dans le cadre de ce concours d'éloquence juridique prestigieux. Cet exercice emblématique de rhétorique, ouverts aux étudiants titulaires d'un Master 1, fait d'ailleurs partie de la formation des élèves à l'Institut de formation et de recherche des avocats aux conseils (IFRAC). En outre, les candidats sont invités à soutenir une thèse sur une question juridique inspirée d'une décision rendue par l'une des hautes juridictions françaises ou européennes en matière administrative, civile, pénale ou sociale. Plus encore, le concours met en lumière les compétences généralistes nécessaires pour devenir avocat aux Conseils puisque les participants doivent faire appel à leurs qualités juridiques et oratoires.

Ces échanges font écho aux ateliers de rhétorique dispensés en troisième année du Collège de droit. Dans le cadre du partenariat avec l'Ordre des avocats aux conseils, un secrétaire de la Conférence du stage participera chaque année au jury de la finale du Concours de plaidoyers du Collège de droit.

Finalement, la visite des locaux de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation a permis d'attirer l'attention des étudiants sur les grands enjeux de la justice et sur les professions du droit au sein des plus hautes juridictions françaises, et peut-être de susciter des vocations !